



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 février 2024

Délibération n° 08

Date de convocation

16.02.2024

Date d'affichage

21.02.2024

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 27

votants : 34

Objet : Cession d'une Saleuse de marque FERRY à la Société GILLARD

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUMBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme L. MASSE – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. D. VIGNEULLE par Mme M. GEORGET – Mme M. LAFFORGUE par Mme F. SAVY – M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme KD. ILLMANN par M. E. ALAMAMY – M. S. ROUILLIER par M. B. VRIGNAUD – Mme A. ADJELI par Mme L. MASSE.

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 077-217701226-20240226-DEL_26FEV24__8-DE



Madame Christiane LAFONT a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Cédric YOUMBI NGAMO, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La commune de Combs la Ville est propriétaire d'une saleuse / épandeur à sel de marque Ferry d'une capacité de 3m³, servant au déneigement des voiries communales.

La Société GILLARD, spécialisée dans le traitement des déchets depuis 1974, a proposé le rachat de cet outil semi porté pour un montant de 5.700€ HT.

La commune considère cette proposition comme un avantage dont les conséquences en termes de diminution des coûts de stockage et d'entretien sont en faveur de la collectivité.

De plus, les services techniques ne possèdent plus de camion aux bonnes dimensions pour la transporter. L'accord du Conseil est donc sollicité pour procéder à cette cession, qui sera programmée comme recette d'investissement dans le cadre du Budget Primitif 2024.

Au vu de ces éléments, je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29.

VU la proposition de la société GILLARD d'acquérir cette saleuse Ferry appartenant à la commune, pour un prix de 5.700€ HT soit 6 840€ TTC,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 077-217701226-20240226-DEL_26FEV24__8-DE



DECIDE de céder la Saleuse Ferry à la Société GILLARD pour un montant de 6.840€ TTC.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 26 février 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance
Christiane LAFONT

Pour : 34
Contre : -
Abstentions : -